

qu'il n'a pratiquement rien dit. J'aimerais bien qu'il me permette de conserver ma concentration afin d'informer les Canadiens des mesures importantes contenues dans le budget.

On a vu par ces mesures qu'on a réduit de façon significative les impôts des Canadiens à faible et à moyen revenus. Et je pense qu'il est extrêmement important, monsieur le président, de se le rappeler. Aujourd'hui, à la Chambre, des députés ont fait état de déclarations du président de la Fédération canadienne de la petite entreprise. Et ces gens disaient que le président de la Fédération se disait déçu des mesures contenues dans le budget. J'ai eu l'occasion dans les rencontres que nous avons eues avant le budget, rencontres pré-budgétaires faites par le ministre des Finances et que j'ai eu l'occasion de partager avec lui, nous avons eu l'occasion de rencontrer la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, et j'ai en main le mémoire qui avait été soumis le 14 septembre 1981. La première mesure qu'il suggérait au gouvernement était, et je lis à la page 9 du document:

Les dépenses du gouvernement fédéral doivent être réduites.

Monsieur le président, le premier point que je discutais, c'était l'engagement formel du gouvernement de réduire le taux d'augmentation de ses dépenses, son déficit et également ses besoins d'emprunt. Si on continue de faire l'examen de ce document à la page 13, on lit ce qui suit:

Les revendications salariales sont un problème de plus en plus inquiétant.

Sous le thème de la restriction, le ministre des Finances invitait de façon précise tous les agents de l'économie à coordonner avec lui afin d'assurer, justement, cette restriction et de combattre ensemble l'inflation. A la page 14, sous le titre: *Coût de laisser aller*, on parle des cotisations d'assurance-chômage. Dans le budget on a des baisses importantes des cotisations de l'assurance-chômage pour l'employé et pour l'emprunteur.

D'autres mesures sont suggérées par la Fédération de l'entreprise indépendante, et hier mon collègue qui est le ministre responsable de la petite entreprise donnait une conférence à Montréal dans laquelle il reprenait les mesures qui sont contenues dans le budget et qui touchent de façon spécifique la petite et moyenne entreprises. Je suis convaincu que tous les députés de la Chambre seront d'accord avec moi pour reconnaître que ces aides à la petite et moyenne entreprises aideront de façon significative à la création de nouveaux emplois et la reprise de l'économie. J'aimerais très brièvement signaler la prolongation du programme de l'obligation pour la petite entreprise, qui permettra aux petites entreprises en difficultés—difficultés causées par la conjoncture difficile que nous connaissons—qui permettra, dis-je, aux petites entreprises en difficultés de passer à travers ces difficultés.

La deuxième, l'augmentation du . . .

[Traduction]

**M. Mazankowski:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je me demande si le ministre peut expliquer à la Chambre les avantages . . .

[Français]

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre! L'honorable ministre a la parole.

**M. Bussières:** Monsieur le président, je parlais justement de ce deuxième aspect des mesures visant à aider la petite entre-

#### *Le budget—M. Bussières*

prise, à savoir l'augmentation du plafond de revenu qui donne droit au taux réduit d'imposition pour les petites entreprises. Il existe également une troisième mesure importante dans le budget . . .

**Une voix:** Vous induisez les gens en erreur . . .

**M. Bussières:** Monsieur le président, j'espère que l'honorable député aura l'occasion et surtout le courage de prendre la parole plus tard au cours du débat sur le budget, et d'exprimer son opinion et, qu'entre temps, il reconnaîtra qu'on vit toujours dans un pays libre et démocratique, et qu'il doit me permettre d'exprimer mon point de vue. Donc, le troisième point, comme je l'ai indiqué tantôt, est la réduction des cotisations aux employés et aux employeurs au Régime d'assurance-chômage, ce qui est extrêmement important pour la petite entreprise. Et je signalais que la Fédération pour l'entreprise indépendante avait souligné cet aspect dans ses instances. Enfin, l'exonération pour les petites entreprises de la surtaxe qui s'applique aux sociétés est également extrêmement importante pour la petite et la moyenne entreprises.

Monsieur le président, j'aimerais dire quelques mots sur le nouveau industriel et des propositions que le gouvernement fait à ce sujet. On sait que dans les prochaines années, dans la décennie 80, d'importants travaux sont prévus au Canada et que des milliards de dollars seront investis en particulier dans le domaine des ressources. Le gouvernement veut créer un climat favorable au développement économique et un document d'accompagnement du budget portant ce titre *Développement économique* articule la façon ou la stratégie de développement du gouvernement. Ce développement, dans les années 1980 sera dominé par deux réalités. D'abord le développement plus poussé des industries d'exploitation des ressources naturelles, et aussi, la revitalisation de l'appareil industriel en fonction d'une concurrence internationale qui sera beaucoup plus spécialisée.

Ces deux forces vont créer une dynamique régionale nouvelle, et d'autres moyens d'expansion se présenteront dans les diverses régions du pays.

Dans le document d'accompagnement du budget sur le développement économique, on verra que le gouvernement veut s'assurer que toutes les régions du pays—et cette stratégie permettra à tous les ministères, comme celui de l'Expansion économique régionale, par exemple—bénéficieront d'investissements importants dans le domaine des ressources.

Je m'en voudrais—je vois que le temps passe—de conclure mes propos sans traiter d'un autre aspect du budget, soit la proposition du gouvernement du Canada en ce qui touche aux arrangements fiscaux entre le gouvernement central et les provinces. On sait que c'est un sujet extrêmement important pour la fédération canadienne et j'aimerais traiter brièvement de deux des aspects principaux de ces arrangements. D'abord, le programme de péréquation et ensuite le programme qui s'appelle Financement des programmes établis. Le programme de péréquation prévoit des paiements annuels et des paiements inconditionnels aux provinces qui ont une capacité fiscale inférieure à la moyenne, donc qui ont une capacité inférieure à la moyenne des autres provinces du pays de financer leurs services publics. En 1981-1982, six gouvernements provinciaux recevront des paiements de péréquation et ces paiements s'élèveront à près de quatre milliards de dollars. La part du Québec sera de 2.1 milliards, soit un peu plus de la moitié du total de